

ANNEXE IV

DEFINITION DES EPREUVES

DOMAINE A1

E1 : EPREUVE PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIQUE
(Epreuve spécifique à chaque option)

coefficient 8

● **Objectifs de l'épreuve:**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter des informations artistiques,
- analyser des données, proposer des solutions esthétiques et techniques,
- développer l'une d'entre elles,
- organiser la réalisation,
- respecter les normes d'hygiène et de sécurité ainsi que l'environnement,
- effectuer la préparation des matières d'œuvre, des matériels, des outillages,
- assurer une ou plusieurs phases de réalisation,
- contrôler et assurer la qualité esthétique et technique du travail,
- gérer le suivi de la réalisation.

● **Evaluation :**

Le candidat sera jugé sur son aptitude à gérer, à exécuter, à valider, à contrôler que :

- les documents qu'il a établis sont exploitables, exacts, précis et suffisants,
- la préparation des machines, des outillages, des postes de travail, des matières d'œuvre est conforme aux exigences techniques, d'esthétique, de qualité et aux normes de sécurité,
- les travaux sont réalisés avec méthode, dans le respect des exigences de qualité (esthétique et technique) et des contraintes fixées,
- les règles d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement sont respectées.

● **Formes de l'évaluation :**⇒ **Contrôle en cours de formation**

C'est l'ensemble des évaluations qui permet de vérifier que les compétences terminales sont acquises.

Il est recommandé que les partenaires de chaque établissement (professionnels concernés) soient associés aux évaluations en cours de formation et tout particulièrement à la dernière situation d'évaluation.

Les situations d'évaluation présentent un caractère progressif, par le nombre et la nature des compétences évaluées et/ ou par le niveau d'exigence qui peut être caractérisé par :

- la complexité du travail demandé,
- la nature et le volume des données fournies,
- le niveau des performances à atteindre,
- la durée allouée à la réalisation ou le degré d'autonomie nécessaire à son accomplissement.

Les appréciations chiffrées doivent prendre en compte trois éléments d'égale importance :

- la réalisation des objectifs mis au point en concertation entre l'équipe pédagogique, les

partenaires professionnels et le candidat concernant un travail personnel relevant du secteur professionnel,

- les acquis professionnels appréciés notamment à partir des réalisations effectuées et des fiches de travail s'y référant,
- les compétences du candidat et ses connaissances technologiques relatives au secteur concerné, qui lui permettent de préparer et réaliser un travail de son domaine et d'en vérifier la validité.

Les enseignants et les professionnels ayant participé à la formation et à l'évaluation du candidat déterminent conjointement la note proposée au jury.

⇒ **Epreuve ponctuelle pratique d'une durée de 16 à 24 heures**

Pour cette épreuve, il sera mis à la disposition du candidat divers documents pouvant comprendre :

plans, descriptifs, cahier des charges, projet - maquette, documentation artistique et technique, catalogues, photographies, toutes références dont l'exploitation permet l'analyse des réalisations demandées.

Le candidat devra accomplir tout ou partie des tâches suivantes :

- analyse de données graphiques
- établir un ou des dessins d'exécution à l'échelle,
- analyser et déterminer un processus de mise en œuvre en fonction de contraintes précisées et définir les matériaux et matériels nécessaires,
- établissement d'un ou deux documents de gestion de mise en œuvre, par exemple :
fiche prévisionnelle de matières, de temps,
nomenclature d'accessoires, fiche d'analyse de mode opératoire,...
- réalisation à partir des données contenues dans le dossier.

E2 : MATHÉMATIQUES/ PHYSIQUE - CHIMIE

coefficient 3

● **Objectifs de l'épreuve:**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à résoudre des problèmes professionnels en s'aidant des outils de mathématiques, de sciences physiques et de chimie.

● **Evaluation :**

L'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie comporte une formation de base en liaison étroite avec les enseignements professionnels. Les sujets comporteront des cas concrets, assortis ou non de questions nécessitant la mise en œuvre de calculs professionnels investissant les acquisitions de mathématiques, sciences physiques et chimie.

● **Formes de l'évaluation :**

⇒ **Epreuve ponctuelle écrite d'une durée de 4 heures.**

E3 : PRESENTATION D'UN DOSSIER DE REALISATION

coefficient 4

● **Objectifs de l'épreuve:**

L'objectif est de vérifier l'aptitude du candidat à :

- replacer son activité professionnelle dans le cadre de l'entreprise et de son fonctionnement,
- tenir compte de sa dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires,
- exploiter une documentation simple pour déterminer ses droits et obligations dans le cadre de l'exercice de sa profession,
- mettre en œuvre une réflexion cohérente nourrie de données théoriques de la discipline en fonction d'une expérience concrète.

● **Evaluation**

1) concernant le dossier :

Intérêt, précision et pertinence des informations données :

- permettant une application et / ou une mise en œuvre,
 - tenant compte des coûts et de la gestion de réalisation,
 - pouvant apporter des propositions conduisant à améliorer la réalisation
- Soin et qualité de la présentation.

2) concernant l'entretien :

Les membres du jury auront pour principaux objectifs :

- d'apprécier l'étendue des connaissances concernant le thème étudié,
- d'évaluer la capacité de communiquer et l'aptitude au dialogue, la clarté et la cohérence de la démonstration, la précision et la pertinence des réponses.

● **Formes de l'évaluation :**

⇒ **Epreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes
précédée de 30 minutes de préparation**

Lors de sa formation professionnelle en entreprise et / ou en établissement de formation, le candidat constitue un dossier relatif à un projet de réalisation, dont il détermine avec ses formateurs :

- les objectifs,
- les contenus (texte, croquis, documents historiques et techniques),
- la composition.

Ce dossier doit comporter :

- des recherches historiques et plastiques concernant le projet,
- l'étude de différentes méthodes et techniques de réalisation,
- la justification des choix techniques par rapport aux fonctions de l'ouvrage,
- l'étude de gestion de réalisation,
- l'étude des coûts de réalisation,
- l'étude des contraintes liées à l'hygiène et à la sécurité.

BREVET DES METIERS D'ART GRAPHISME ET DECOR

Le dossier est mis à la disposition du jury 15 jours avant la date de l'épreuve.
Le candidat doit présenter son dossier devant un jury et commenter, argumenter son approche du ou des problèmes traités en justifiant les choix réalisés à partir de questions posées par le jury et remises au début de la préparation.
Cette présentation du dossier peut mettre en œuvre tous procédés de communication apportés par le candidat.

Le jury de cette épreuve est composé d'un professeur chargé de l'enseignement technologique, d'un professeur chargé de l'enseignement en économie - gestion, d'un professionnel concerné par l'option choisie et d'un professeur d'art appliqué.

DOMAINE A2

E4 : FRANCAIS - HISTOIRE - GEOGRAPHIE **coefficient 3**

(arrêté du 20 mai 1999 relatif aux programmes de français et d'histoire géographie des brevets des métiers d'art)

● Formes de l'évaluation

L'épreuve de français et d'histoire géographie est organisée en deux sous-épreuves séparées dans leur déroulement : une sous-épreuve de français et une sous-épreuve d'histoire géographie.

Sous-épreuve de français

⇒ **Epreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2h30, coefficient 1,5**

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger

Sous-épreuve d'histoire géographie:

⇒ **épreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2h, coefficient 1,5**

BREVET DES METIERS D'ART GRAPHISME ET DECOR

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la deuxième année, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier. Le dossier a cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(ent).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

E5 : LANGUE VIVANTE

coefficient 2

● Objectifs de l'épreuve:

Cette épreuve vise surtout à apprécier la capacité du candidat de comprendre, de parler, éventuellement de lire la langue étrangère, à partir de documents divers à caractère professionnel, commercial, publicitaire ou technique (notices, documents commerciaux, messages publicitaires, etc.)

● Formes de l'évaluation :

⇒ Contrôle en cours de formation

Par une pratique raisonnée de la langue, l'élève doit enrichir progressivement les moyens dont il dispose pour assumer des situations simples de la communication écrite et orale, qui relèvent de la vie courante ou professionnelle.

⇒ Epreuve ponctuelle orale d'une durée de 20 minutes précédée de 20 minutes de préparation.

L'épreuve se place dans un cadre essentiellement pratique et s'appuie sur des situations concrètes empruntées aux activités professionnelles courantes.

L'interrogation sera conduite sous la forme d'un entretien dirigé en langue étrangère.

DOMAINE A3

E6 : ARTS, TECHNIQUES ET CIVILISATIONS

coefficient 3

● **Objectifs de l'épreuve:**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- identifier, situer et comparer des éléments ou des ensembles d'éléments historiques et / ou contemporains,
- analyser au plan esthétique et stylistique une ou plusieurs réalisations (à partir d'une documentation).

● **Evaluation**

A partir d'une réalisation ou de documents historiques ou contemporains, il peut être demandé :
d'identifier, de décrire, de situer chronologiquement les éléments donnés en analysant leurs caractéristiques formelles et stylistiques,
d'établir des relations formelles ou stylistiques entre des réalisations du champ professionnel et d'autres créations artistiques de même époque.

● **Formes de l'évaluation :**

⇒ **Epreuve ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures**

Les réponses peuvent comporter des croquis.

E7:ARTS APPLIQUES : MISE AU POINT D'UN PROJET DE REALISATION coefficient 6

● **Objectifs de l'épreuve:**

Il s'agit de vérifier l'aptitude du candidat à :

- exploiter une documentation,
- proposer des solutions répondant à des fonctions et des styles indiqués ou induits,
- représenter un projet, ou sous-ensemble d'un projet.

● **Evaluation :**

L'évaluation portera sur :

- la qualité plastique,
- le respect du cahier des charges,
- la faisabilité de l'ouvrage proposé,
- la lisibilité, l'expressivité et la qualité plastique de l'étude menée,
- les informations (pertinence, rigueur).

● **Formes de l'évaluation :**

⇒ **Epreuve ponctuelle écrite d'une durée de 8 heures**

A partir d'un cahier des charges et en exploitant des données (objets de référence, échantillons, photographies, catalogues, ...) il est demandé :
d'effectuer sous forme d'esquisses la recherche demandée,
de traduire la solution qui paraît la mieux adaptée sous forme d'une représentation (perspective ou non, suivant le caractère de l'étude proposée) avec notions des divers traitements d'aspects (couleurs, effets de matières) et si nécessaire, croquis de détail à grande échelle, explications techniques, etc.

DOMAINE A4

E 8 : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

coefficient 1

Les dispositions de l'arrêté du 22 novembre 1995 (J.O. du 30 novembre 1995) relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal pour l'éducation physique et sportive en lycées sont applicables au brevet des métiers d'art *graphisme et décor*.